



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE LAZER**

Séance du 31 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de la Commune de Lazer.

Conseillers en exercice : 11  
Conseillers présents : 11  
Suffrages Exprimés : 11  
POUR : 11  
Abstention : 0  
Contre : 0

Présents : Mmes BOQUILLON Lucienne- GABERT Marie-Line- LAUNAY Océane -MORHET-RICHAUD Patricia- SUSCET Marjorie  
Mrs COUDOURET Jean-Paul - GUIEU André -IMBARD Jérémy - BAJARD Dimitri - VELLAS Sylvain  
Secrétaire de Séance : Mme Lucienne BOQUILLON  
Date de la convocation : 26/03/2026

**2026-018**

**Délégués Communes Forestières**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que vu la demande de désignation de l'élu correspondant de l'association des communes forestières.

Considérant que la désignation doit avoir lieu à scrutin secret sauf si l'assemblée décide à l'unanimité du contraire (Article L2121-21 du CGCT)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- De préciser que l'élection des membres se fait à main levée conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, sans recours obligatoire au scrutin secret ;
- Désigne en tant que délégué de la commune à l'association des communes forestières des Hautes Alpes :
  - Déléguée titulaire : Madame Patricia MORHET RICHAUD
  - Délégué suppléant : Monsieur Jean-Paul COUDOURET

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Serge MAOUI

